L'annonce, le 19 septembre de la condamnation à mort de l'expert militaire belge <u>Jean Jacques</u> <u>Wondo</u> en misssion à Kinshasa a immédiatement suscité les vives réactions des responsables la diploatie belge. Sidération, inquiétude, dénonciation du franchissement d'une ligne rouge par le gouvernement Tshisekedi, et de ses tendances autocratiques; convocation de l'ambassadeur de la RDCau SPF Affaires étrangères, pour rappel à l'ordre.

Expert politique pour les questions de sécurité dans la région des Grands Lacs, formé à l'École Royale Militaire, Jean-Jacques Wondo, avait été invité en RDC par son «ami», le colonel Daniel Lusadusu Kiambi. La mission de M. Wondo était de réformer, d'»humaniser » la redoutable agence de renseignements, sinistrement réputée pour sa pratique des tortures, disparitions forcées, et exécutions sommaires.

Mais, le 20 mai 2024, un étrange coup d'Etat (bâclé) se produisait. Le lendemain M. Wondo était appréhendé avec une cinquantaine d'autres personnalités politiques de l'opposition. Le coup d'Etat avait tourné court et néanmoins entrainé la mort d'un des conjurés, le député de l'opposition Christian Malanga. Or, une photo de 2016 montre **Jean- Jacques Wondo** en compagnie de M. Malanga.

Le procès des «insurgés» s'est tenu dans une opacité totale au cours de l'été 2024. Les droits de la défense y ont été bafoués. Il a débouché sur la condamnation à mort de 37 d'entre eux. Dont M. Wondo.

Un pays immense (117 millions d'habitants en 2028), foisonnant, déchiré, à la dérive

Le gouvernement a décidé de reprendre les exécutions pour deux raisons essentiellement. D'abord l'enlisement du conflit armé à l'est de la RDC, où le Rwanda et l'Ouganda soutiennent le M23. Ensuite la déroute des troupes congolaises sur le terrain.

Ainsi le retour au châtiment suprême s'explique par la nécessité de contenir les rebelles qui endeuillent le pays, de diminuer les troubles causés par le M23 et maints autres mouvements armés, y compris les enfants soldats. Ces troubles connaissent une forte recrudescence. Selon HRW, la rébellion du M23 et l'armée rwandaise ont, depuis début 2024, «bombardé sans discernement » des camps de déplacés des environs de Goma. Des civils y subissent également les exactions de l'armée congolaise. Ainsi, plus de quarante personnes sont mortes le 30 août à Goma, après une intervention de la garde républicaine.

Dans ces circonstances, la ministre de la Justice **Rose Mutombo** annonçait le 2 février 2024 la levée du moratoire sur les exécutions capitales, déclenchant un séisme au sein du mouvement abolitionniste international. Discours officiel : il s'agit de «débarrasser l'armée de la RDC des traîtres et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme urbain, entraînant morts d'hommes».

Le rude et cahoteux sentier qui méne à la démocratie ...

En réalité, la réélection de Félix Tshisekedi en décembre 2023 avec 73,34 % des suffrages a été largement contestée. En effet en dépit de la présence de la Commission électorale nationale indépendante- en principe- (CENI), et malgré les renforts apportés, entre autres, par la Conférence des évêques, les 66 formations politiques en lice -pour les legislatives- s'estiment lésées. L'un des principaux adversaires de M. Tshisedeki, Moïse Katumbi, dont le bras droit Chérubin Okende fut assasiné en juillet 2023, dénonce une instrumentalisation des institutions congolaises, aux mains de M. Tshisekedi et de son «Union sacrée »pour bâillonner l'opposition. D'ailleurs, le précédent dirigeant de la CENI, Corneille Nangaa, a été condamné à la peine de mort par contumace, en compagnie de 25 coaccusés, pour la «création» de l'Alliance Fleuve Congo, coalition politico-militaire, dont le but est de renverser le gouvernement.

Aujourd'hui, le gouvernement de la RDC fait l'objet de virulentes critiques suite à des révélations sur les massacres survenus la nuit du 1er au 2 septembre au centre pénitentiaire de rééducation de Kinshasa *-alias* prison de Makala. La tentative d'évasion collective de Makala s'est en effet soldée par le massacre de plus de 130 prisonniers. En outre quelque 250 détenues auraient été violées. Ce même 2 septembre 2024, l'opposant **Seth Kikuni** était interpellé par les forces de l'ordre. Il ne réapparaitra que dix jours plus tard. Pourtant le gouvernement de RDC multiplie les démarches pour décrocher un siège (non permanent) au Conseil des droits de l'homme onusien.

Le pays a ratifié en 1976 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui vise l'abolition universelle. En revanche le deuxième protocole facultatif n'a pas été ratifié. Et si la peine capitale restait prévue par la loi et régulièrement prononcée -notamment vis-à-vis de membres des groupes armés-, elle n'était plus appliquée depuis l'adoption d'un moratoire de facto. La voix de ministres abolitionnistes comme **André Lite** -ministre de droits humains- était alors prépondérante. Mais maintenant on assiste en RDC à une militarisation fulgurante de la justice et, assurément, à un impressionnant bond en arrière de la démocratie et de l'état de droit. (Sources: Jeune Afrique, La Libre, Le Soir; CD; travaux de la FIACAT. Human Rights Watch)